

# COMMISSION ENVIRONNEMENT

## COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

SUJET :

### L'appropriation des Objectifs de Développement Durable (ODD) par les collectivités

CONTEXTE/ACTUALITE :

Qu'est-ce que les Objectifs de Développement Durable ?

- Des objectifs rassemblés dans l'Agenda 2030 adopté par l'ONU en septembre 2015 qui répondent aux objectifs généraux suivants : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.
- Des objectifs qui ont remplacé les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) se sont terminés en 2015.
- 17 objectifs (présentés ci-dessous), 169 cibles ou sous-objectifs et 244 indicateurs.



Les collectivités ont bien sûr un rôle majeur à jouer dans l'atteinte de ces objectifs, grâce aux prérogatives dont elles disposent : éducation, gestion de l'eau, réduction des inégalités, aménagement, transports, qualité de l'air, commande publique...

Afin que les collectivités s'approprient ces objectifs, de nombreuses réunions, formations ou ateliers sont organisés par des structures institutionnelles telles que le Ministère, les services déconcentrés de l'État, les établissements publics comme le Cerema ou par des structures associatives telles que PikPik Environnement.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

### LES INTERVENANTS :



**Isabelle ROBINOT-BERTRAND, Cerema Ile-de-France**

Chef de projet Territoires et Développement Durable au Cerema Ile-de-France  
Coordinatrice du réseau teddif (territoires, environnement et développement durable en Ile-de-France)



**Kaméra VESIC, PikPik Environnement**

Déléguée générale de l'association PikPik Environnement



**Anne KAUFFMANN, Airparif**

Directrice des Études et de la Prospective à l'Observatoire de l'air en Ile-de-France (Airparif)

### OBJECTIFS :

- Faire connaître les Objectifs de Développement Durable (ODD), tels que définis dans l'agenda 2030 adopté par l'ONU, à l'ensemble des communes franciliennes
- Proposer des solutions pouvant être mises en œuvre à l'échelle communale
- Partager les bonnes pratiques des communes en termes d'actions correspondant à des ODD

## COMMISSION ENVIRONNEMENT COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

### POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

L'élue référente Madame Catherine Casel a introduit la séance en soulignant l'actuelle importante impulsion des citoyens sur les questions environnementales, très en encourageante pour les élus.

Isabelle Robinot-Bertrand, Chef de projet Territoires et Développement Durable au sein du centre de ressources Cerema Ile-de-France a posé **le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ceux-ci constituent un nouveau référentiel, l'Agenda 2030**, qui vient après les agendas 21 et s'en inspire directement mais va plus loin car il intègre des dimensions comme la coopération, la paix, etc. Ces objectifs s'inscrivent également dans la continuité des objectifs du millénaire. Il s'agit **d'un programme universel qui doit permettre d'atteindre des grands objectifs pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats** (les 5P). Les 17 ODD sont détaillés en 169 cibles opérationnelles. Les forums politiques de haut niveau effectuent le suivi au niveau de chaque pays et produisent un rapport sur ce que le pays et les collectivités ont réalisé, notamment en France qui dispose de sa propre feuille de route. De nombreuses ressources, événements, formations et même des jeux existent sur le sujet.

Les communes et intercommunalités ne peuvent pas répondre à tous les ODD seules, ce qui les incitent à nouer des coopérations. Toutefois, **elles ont un rôle primordial dans l'atteinte de ces objectifs. Elles ont la capacité d'informer, de sensibiliser puis de mobiliser les acteurs du territoire autour des ODD.** En outre, elles doivent prendre en compte les ODD dans la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques et surtout dans leurs stratégies territoriales, afin de contribuer de manière directe à la mise en œuvre de ces ODD. Toutefois, Isabelle Robinot-Bertrand a souligné qu'actuellement, **une appropriation assez faible de ces objectifs par les collectivités était constatée.** Cela s'explique parce qu'elles étaient habituées à l'agenda 21 et qu'elles sont déçues de devoir passer à une autre démarche. Cela nécessite de nouveaux outils, et une nouvelle formation des agents et élus à ce nouveau référentiel. **L'appropriation de l'Agenda 2030 est d'autant plus difficile qu'il n'est pas associé d'un label**, comme c'était le cas pour l'Agenda 21. De nombreux territoires militent pour cette labellisation afin d'inciter les différentes échelles locales à élaborer leur agenda 2030. Enfin, Isabelle Robinot-Bertrand a présenté un ouvrage de référence en la matière : [le guide pratique « Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises »](#) dont la rédaction a été pilotée par le Comité 21.

Les élus ont exprimé qu'il était difficile de comprendre une telle démarche avec une multitude d'objectifs qui se recoupent, d'autant qu'il n'est pas précisé quel acteur/quelle échelle est rattaché à quel objectif/cible. S'il est précisé que tous les acteurs sont concernés (habitants, entreprises, état, collectivités associés), **les élus regrettent que les responsabilités ne soient pas clairement désignées avec des objectifs chiffrés afin de savoir qui doit agir et comment est partagé l'effort, notamment sur les questions environnementales.** Pour certains, cette démarche correspond à un « vœu pieux ».

Kaméra Vésic, déléguée générale de l'association PikPik Environnement a ensuite présenté sa structure. PikPik Environnement est une référence en matière d'éducation du grand public à l'éco-citoyenneté **avec pour objectif un changement de comportement.** Elle insiste sur le fait

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

### COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

que les ODD doivent être communiqués partout pour que l'ensemble des acteurs se les approprie. C'est donc aux différentes structures de déterminer de manière objectives les ODD auxquelles elles répondent de par leurs missions/actions/services et de communiquer là-dessus. Selon Kaméra Vésic, **les ODD sont utiles pour 3 raisons** :

- **Ils constituent une unité de dialogue**, un langage commun qui permet de regrouper les acteurs, les sujets, et donc de travailler davantage en transversalité.
- **Ils permettent d'ouvrir les sujets**. Ce référentiel commun permet de lier les sujets entre eux et donc d'ouvrir les acteurs à des sujets auxquels ils n'auraient pas pensé initialement.
- **Ils incitent à se mettre des objectifs plus élevés**.

Aujourd'hui, la France a atteint seulement un objectif : le zéro faim.

Enfin, Kaméra Vésic a présenté divers jeux et supports pédagogiques utiles à des animations sur les ODD.

Anne Kauffmann, Directrice des Études et de la Prospective à l'Observatoire de l'air en Ile-de-France (Airparif) a d'abord présenté l'association loi 1910, qui est agréée par le Ministère en charge de l'environnement et qui possède une gouvernance quadripartite et équilibrée (service de l'Etat, collectivités, représentations des activités émettrices, association de protection de l'environnement). De par son rôle, Airparif répond à divers ODD comme le n°11 « Villes et communautés durables ». En effet, **Airparif a pour mission de surveiller et prévoir la pollution tous les jours, et de prévenir le préfet de police en cas de concentration trop importante. L'association a également pour rôle d'accompagner les collectivités dans leurs besoins de diagnostic, de scénario prospectif, de formation etc.** Elle travaille aussi bien sur la qualité de l'air extérieur comme intérieur car l'air extérieur pénètre l'air intérieur d'où l'importance d'avoir une approche globale. Pour ce faire, elle dispose de nombreux outils : des stations, des logiciels de modélisation, des campagnes de mesure. Elle a également créé un Airlab qui est un lieu d'expérimentation et un accélérateur de solutions innovantes pour améliorer la qualité de l'air. Elle a expliqué tous les effets négatifs que peut avoir la pollution atmosphérique aussi bien sur la santé que sur l'environnement ou encore les bâtiments. **Elle a souligné le caractère satisfaisant d'agir contre la pollution atmosphérique car les effets bénéfiques sont locaux et immédiats.** Dans une perspective plus globale et de long terme, il est aussi important d'agir contre cette pollution car cela contribue à la limitation du changement climatique. Si on assiste à une tendance à la baisse sur la concentration des polluants dans l'air ces dernières années, **les niveaux de dioxyde d'azote et de particules PM<sub>10</sub> sont au-dessus des valeurs contraignantes et ceux de d'ozone, de particules PM<sub>2.5</sub> et de benzène sont au-dessus des recommandations sanitaires.**

Anne Kauffmann a ensuite exposé les manières d'agir pour limiter cette pollution atmosphérique selon deux grands axes : **réduire les émissions à la source** en identifiant les secteurs les plus responsables pour chaque type de polluant et **limiter l'exposition des populations aux polluants**. En ce qui concerne les sources des émissions, c'est le secteur des transports routiers qui est responsable à 56% des oxydes d'azote et le secteur résidentiel qui génère 33% des émissions de PM<sub>10</sub>, dont 80% lié au chauffage au bois. Si on prend l'exemple du trafic routier, responsable majeur de l'émission de nombreux polluants, on peut agir en fluidifiant le trafic, en aménageant des zones 30, en interdisant les véhicules les plus polluants, en favorisant le télétravail etc. si on veut agir sur la source de la pollution. Si on souhaite protéger les populations, il faut alors faire des trottoirs larges éloignés du flux routier pour les

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

### COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

piétons car plus on s'en éloigne, moins on est exposé. Pour les cyclistes, l'idéal est de créer des pistes cyclables en site propre pour les protéger davantage des émissions. Pour les automobilistes, c'est plus compliqué car on est plus exposé à la pollution dans l'habitacle que sur le trottoir. Par ailleurs, Airparif a développé une application gratuite intitulée Itinér'Air qui permet d'élaborer son itinéraire en étant le moins exposé aux divers polluants atmosphériques. Enfin, **elle a incité les collectivités à articuler leurs stratégies sur l'air et le bruit** qui possèdent souvent des sources communes telles que le transport et **à intégrer la qualité de l'air dans les documents d'urbanismes et les phases préparatoires de projets d'urbanisme**. Car il existe des manières d'aménager qui permettent aux populations d'être moins exposées aux polluants atmosphériques. Les élus doivent avoir en tête qu'**une bonne qualité de l'air est un facteur d'attractivité du territoire**.

#### TEXTES DE REFERENCE :

Le site web dédié à l'Agenda 2030 et aux 17 ODD : <https://www.agenda-2030.fr/>  
[Objectifs de développement durable et territoires, Théma, MTES, Juin 2018](#)

## COMMISSION ENVIRONNEMENT COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

### LISTE DES INSCRITS :

#### LES ELUS ET LEURS SERVICES :

NOM	Prénom	Commune/structure	Fonction
CASEL	Catherine	Villejuif	Référente de la commission Environnement et Adjointe au Maire de Villejuif
VICARINI	Fabienne	Boulogne-Billancourt	Directeur de Mission Développement Durable
BERNICH	France	Alfortville	Adjointe au maire
GRANGE	M Héléne	Melun	Adjointe
LABEDAN	Jean-Pierre	Mézières / Seine	Adjoint
D'ABRIGEON	Marion	Airparif	Chargée des relations partenariales
GAILLABAUD	Geneviève	La Garenne-Colombes	Adjointe au Maire
DUBREUIL	Rachel	Puteaux	Directrice du service développement durable, environnement et naturoscope
PRAT	Morgane	Puteaux	Service développement durable, environnement et naturoscope
SARTORI	Alain	Villiers-le-Bel	Chef de projet Agenda 21
COVILLE	Isabelle	Levallois	Adjoint au maire
DE PAMPELONNE	Florence	Meudon	Maire adjointe et conseillère territoriale GPSO
DELLA MUSSIA	Richard	CHENNEVIERES SUR MARNE	Maire adjoint

#### LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PRIVES :

PETRIS	Inès	Banque des Territoires	Responsables Partenariats
CHOPITEL	Olivier	Groupe PIZZORNO Environnement	AMIF Partenaires - Directeur Adjoint

### LISTE DES EXCUSÉS :

LECLERC	Christian	Champlan	Référent de la commission Environnement et Maire de Champlan
AMSELLEM	Anne-Marie	Puteaux	Adjointe au maire
DON	Christian	Colombes	Conseiller municipal
DORE	Adèle	Rueil-Malmaison	Chargée de missions Développement Durable
PANETTO	Vanessa	Paris Sud Aménagement	Directrice stratégie & innovation
PELLEGRINI	Nathalie	Champigny/Marne	Ingénieur Environnement
REYNAUD	Gilbert	Elancourt	Conseiller Municipal à l'environnement/cadre de vie